drgrey

RÉCAP : ORGANISATION DE LA JUSTICE EN FRANCE

	Ordre judiciaire		Ordre administratif
	PÉNAL	**CIVIL**	
1er degré Fond -> jugements	Tribunal de police *(contraventions)* Tribunal correctionnel *(délits)* Cour d'Assises *(crimes)*	Tribunal d'Instance Tribunal Judiciaire	Tribunal administratif
2e degré Fond + forme -> arrêts	COUR d'APPEL		Cour d'Appel administrative
Pas un troisième degré ++ Forme	COUR DE CASSATION		Conseil d'état
	COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME		

Le tutorat est gratuit. Toute reproduction ou vente est interdite.